

Code d'article	226.41
Description	RÉCIPIENTS + COUVERCLES
Catalogue	HOS 146
Date de modification	28/06/2024 08:03:44



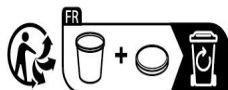
Spécifications du produit

Unité de mesure	CENT
Dimensions	Ø11,7/9,2x11 CM
Matériel	CARTON
Couleur	BLANC
Grammage	330 + 18 PE G/M2
Capacité du conteneur	780 ML - 26 oz
Poids net d'une unité (g)	29,59

Codes

Intrastat	48236990
ITF14	18420499226412
EAN13	8420499226415

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet	Unités / paquet	25
	Dimensions paquet (cm)	23,00 x 42,00 x 12,00
	Poids paquet (kg)	0,94
	Volume paquet (m ³)	0,0115920

Signage Triman et Info-Tri



Carton	Unités / carton	250
	Paquets /carton	10
	Dimensions carton (cm)	60,50 x 78,50 x 25,00
	Poids carton (kg)	9,40
	Volume carton (m ³)	0,1187313

Signage Triman et Info-Tri



Palette	Cartons / couche	9
	Cartons / palette	9
	Conditionnement (U base x couches)	9 x 1
	Poids (kg)	107,43
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Micro-ondes Four 0°C/+100°C Résist. graisses Cash & Carry



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



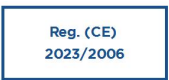
GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Paquet image

